

M.Léo Nadeau

Lévis et Montréal-Est

6211-18-011

Plessisville, le 23 avril 2007-04-23

Attn : Projet Construction Oleoduc Pipeline St-Laurent
(Ajout au mémoire présenté le 11 avril 2007)

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer –Gouin
575,rue Saint-Amable,bureau 2.10
Québec(Qc) G1R 6A6

Madame,Monsieur

Dans l'éventualité que le gouvernement donnerait l'autorisation à Ultramar de passer son tuyau, lors de la première partie de l'audience publique tenue à Plessisville le 20 mars 2007 j'avais demandé qu'on me mette le tuyau sécuritaire, Monsieur Lafond a alors demandé à Monsieur Bergeron à quelle profondeur pourrait être le tuyau pour être sécuritaire ,Monsieur Bergeron a répondu que le tuyau à 1. 2 mètres de profondeur dans le sol serait sécuritaire. Moi je considère que selon mon expérience et la qualité du sol il faut que le tuyau soit à 2 mètres de profondeur . Ou une autre alternative serait de construire un chemin côté sud du tuyau qui longerait les 3 kilomètres de mes terres sinon Ultramar n'aura d'autres choix que d'acheter mes terres ainsi je serai libéré des contraintes que m'impose cette compagnie.

Merci de votre attention

M.Léo Nadeau
Citoyen